



Comptes annuels 2023

Ligue suisse contre le rhumatisme

Nous restons à votre entière disposition
pour tous renseignements complémentaires.

Ligue suisse contre le rhumatisme

Josefstrasse 92

8005 Zurich

Tél 044 487 40 00

info@rheumaliga.ch





Tél. +41 44 444 35 75
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégués de la**

Ligue suisse contre le rhumatisme, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de Ligue suisse contre le rhumatisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Zurich, le 18 mars 2024

BDO SA

Manuel Lüthi
Réviseur responsable
Expert-Réviseur agréé

Urban Pürro
Expert-Réviseur agréé



Bilan au 31 décembre 2023

	Remarque	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Actif			
Actif circulant			
Liquidités		126'090	169'539
Créances résultant de ventes et de prestations		349'997	369'267
Corrections de valeur sur créances résultant de ventes et de prestations		-5'000	-5'000
Autres créances à court terme	1	65'763	32'415
Stocks	2	210'600	221'131
Comptes de régularisation actif	3	22'042	13'665
Total		769'491	801'016
Actif immobilisé			
Placements financiers	4	4'179'216	4'347'491
Garanties de loyer		40'885	40'693
Mobilier	5	24'400	33'000
Placements immatériels	5	74'900	98'000
Total		4'319'401	4'519'183
Total actif		5'088'892	5'320'200
Passif			
Fonds étrangers à court terme			
Engagements de ventes et de prestations		590'646	421'081
Autres engagements à court terme	6	44'329	44'280
Comptes de régularisation passif	7	233'063	162'994
Total		868'039	628'355
Capital des fonds (fonds affectés à un but précis)			
Fonds SOS		21'543	25'038
Fonds de projets		82'051	77'551
Fonds pour les organisations de patients		43'750	43'750
Fonds art. 74 LAI		420'343	412'831
Total	8	557'687	559'170
Capital de l'organisation			
Capital libre		4'132'675	4'634'077
Résultat annuel		-479'508	-501'402
Total		3'653'167	4'132'675
Total passif		5'088'892	5'320'200



Comptes d'exploitation 2023

	Remarque	2023 CHF	2022 CHF
Dons sans affectation reçus		156'794	155'670
Produit de la collecte nationale		407'964	440'233
Parts des dons des organisations membres		-140'275	-76'380
Successions et legs		240'513	214'380
Contributions à des projets de tiers		708'000	631'300
Total Dons reçus		1'372'996	1'365'202
Subventions publiques		3'656'787	3'287'108
Parts des contributions des organisations membres		-2'676'479	-2'475'691
Total subventions publiques	9	980'308	811'417
Produit issu des ventes et des prestations		1'397'124	1'304'315
Produit issu du sponsoring		476'200	578'144
Total recettes issues des ventes et des prestations	10	1'873'324	1'882'460
Produit issu de la gestion de secrétariat		446'879	386'789
Produit issu des ventes du calendrier Hallwag		20'663	56'074
Autres produit		1'701	11'609
Total autres produit		469'243	454'473
Total résultat d'exploitation		4'695'872	4'513'552
Charges de matériel projets et prestations		-2'739'490	-2'158'593
Charges de personnel projets et prestations		-1'980'962	-2'019'576
Charges de projets et de services	10	-4'720'452	-4'178'169
Charges de matériel collecte nationale		-2'183	-5'180
Charges de personnel collecte nationale		-37'017	-51'610
Part des charges facturées aux organisations membres		-235'227	-340'056
Charges de matériel collecte de fonds		-6'914	-15'413
Charges de personnel collecte de fonds		-58'639	-62'645
Charges liées à la collecte de fonds		-339'980	-474'903
Charges de matériel administration		-155'964	-178'626
Charges de personnel administration		-80'098	-83'104
Amortissements domaine administration		-41'300	-30'400
Charges administratives		-277'362	-292'130
Total charges d'exploitation		-5'337'794	-4'945'203
Résultat d'exploitation		-641'923	-431'651



Remarque	2023	2022
Produit financier	186'893	108'393
Charges financières	-15'962	-663'861
Résultat financier	170'931	-555'468
Résultat avant variation du capital des fonds	-470'992	-987'119
Allocation au capital des fonds	-381'546	-194'638
Utilisation du capital des fonds	373'030	80'354
Variation des fonds affectés	-8'516	-114'284
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	-479'508	-1'101'403
Utilisation/attribution du capital lié	-	600'000
Total	-	600'000
Résultat annuel (prélèvement (-)/allocation (+) sur/au capital libre)	-479'508	-501'403



Tableau de flux de trésorerie 2023

	2023	2022
	CHF	CHF
Résultat annuel (avant variation du capital lié)	-479'508	-1'101'403
+ Augmentation / - baisse du capital des fonds affecté	8'516	114'284
- Gains non réalisés / + pertes	-84'537	639'046
+ Amortissements	41'300	30'400
- Augmentation / + baisse des créances issues des ventes et de prestations	19'271	80'574
- Augmentation / + baisse des autres créances à c. t.	-33'348	-8'618
- Augmentation / + baisse des stocks	10'531	-19'882
- Augmentation / + baisse des comptes de régul. (actif)	-8'378	-13'665
+ Augmentation / - baisse des engagements résultant de ventes et de prestations	169'566	151'404
+ Augmentation / - baisse des autres engagements à c. t.	49	7'860
+ Augmentation / - baisse des comptes de régul. (passif)	70'069	-315'356
Flux de moyens liés aux activités de l'organisation	-286'469	-435'358
- Investissements dans des placements financiers	-14'393	-
+ Cessions de placements financiers	267'013	2'325
- Investissements dans des biens mobiliers	-9'600	-40'000
Flux de moyens liés aux opérations d'investissement	243'020	-37'675
Prise d'engagements financiers	200'000	200'000
Remboursement des engagements financiers	-200'000	-200'000
Flux de moyens liés aux opérations de financement	0	0
Modification des liquidités	-43'449	-473'033
Solde initial des liquidités	169'539	642'572
Solde final des liquidités	126'090	169'539
Attestation de modification des liquidités	-43'449	-473'033



Tableau de variation du capital 2023

	État 1.1.	Attribution/ utilisation	Transferts internes	Attribution/ utilisation résultat annuel	Total variation	État 31.12.
Moyens provenant du financement propre 2022						
Capital libre	4'634'077	-	-	-501'402	-501'402	4'132'675
Réserve de fluctuation des cours	500'000	-600'000	100'000	-	-500'000	-
Capital engagé informatique et infrastructure	100'000	-	-100'000	-	-100'000	-
Capital de l'organisation	5'234'077	-600'000	-	-501'402	-1'101'402	4'132'675
Moyens provenant du financement propre 2023						
Capital libre	4'132'675	-	-	-479'508	-479'508	3'653'167
Capital de l'organisation	4'132'675	-	-	-479'508	-479'508	3'653'167

	État 1.1	Attribution/ utilisation	Transferts internes	Utilisation	Total variation	État 31.12.
Moyens provenant du capital des fonds 2022						
Fonds SOS	37'431	4'962	-	-17'354	-12'392	25'038
Fonds de projets	110'551	-	-	-33'000	-33'000	77'551
Fonds pour les organisations de patients	43'750	-	-	-	-	43'750
Fonds Art. 74 LAI	253'155	189'676	-	-30'000	159'676	412'831
Capital des Fonds	444'887	194'638	-	-80'354	114'284	559'170
Moyens provenant du capital des fonds 2023						
Fonds SOS	25'038	9'944	-	-13'440	-3'495	21'543
Fonds de projets	77'551	35'000	-	-30'500	4'500	82'051
Fonds pour les organisations de patients	43'750	-	-	-	-	43'750
Fonds Art. 74 LAI	412'831	336'602	-	-329'090	7'512	420'343
Capital des Fonds	559'170	381'546	-	-373'030	8'516	567'687



Informations relatives aux principes applicables aux comptes annuels

Principes généraux de présentation des comptes

La présentation des comptes est établie conformément aux principes des recommandations Swiss GAAP RPC, dans le respect du concept des RPC fondamentales et RPC 21 (établissement des comptes des organisations à but non lucratif). La présentation des comptes se conforme en outre aux exigences de la fondation Zewo, au Code suisse des obligations et aux statuts. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Ligue suisse contre le rhumatisme (LSR). Les frais administratifs, de collecte de fonds et de publicité générale sont calculés selon la méthode Zewo actuelle.

Principes retenus pour l'établissement du bilan et la comptabilisation

La comptabilité et la présentation des comptes se font en francs suisses (CHF). De manière générale, le principe du prix d'acquisition ou du coût de revient s'applique aux comptes annuels, le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif ayant été retenu. Les principaux postes du bilan sont évalués comme suit :

- Liquidités : comptabilisation à la valeur nominale ; les devises étrangères sont converties au cours à la date du bilan
- Créances : comptabilisation à la valeur nominale, moins la correction à opérer
- Stocks : comptabilisation aux prix d'acquisition
- Placements financiers : comptabilisation des titres à la valeur de marché ; comptabilisation des créances à long terme à la valeur nominale ; les résultats réalisés et non réalisés sur les titres sont présentés nets.
- Biens mobiliers : comptabilisation au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements
- Fonds étrangers : comptabilisation à la valeur nominale

Informations, ventilations et explications relatives aux postes du bilan et des comptes d'exploitation

1 Autres créances à court terme	2023	2022
	CHF	CHF
Crédit d'impôt anticipé	65'763	32'415
Total	65'763	32'415

2 Stocks	2023	2022
	CHF	CHF
Stocks de moyens auxiliaires	206'100	206'952
Stocks de publications	4'500	14'179
Total	210'600	221'131

3 Comptes de régularisation actif	2023	2022
	CHF	CHF
Comptes de régularisation actifs	22'042	13'665
Total	22'042	13'665



4 Placements financiers	2023	2022
	CHF	CHF
Titres	4'170'216	4'333'991
Prêts à long terme aux organisations membres	9'000	13'500
Total	4'179'216	4'347'491

Les titres sont des actions, des obligations, des fonds et d'autres produits financiers de ce type au sens du règlement de placement de la Ligue suisse contre le rhumatisme. La politique de placement vise à assurer une performance adaptée au marché tout en offrant la plus grande marge de sécurité possible. Les titres détenus à titre d'investissement sont portés au bilan à la valeur de marché.

5 Mobilier et placements immatériels	2023	2022
	CHF	CHF
Mobilier et équipement	3'500	6'000
Matériel informatique	20'900	27'000
ERP	74'900	98'000
Total	99'300	131'000

L'achat et la vente de biens mobiliers sont par principe inscrits au bilan à la date de livraison ou, au plus tard, à la date du transfert de propriété. La limite d'activation des entrées s'élève à CHF 2'000.

Les biens mobiliers sont inscrits au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des corrections. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode directe, sur une base linéaire. La durée de vie économique sur laquelle repose l'établissement des amortissements est de 5 à 8 ans pour les biens mobiliers et les équipements, de 3 ans pour les matériels informatiques et les logiciels et de 7 ans pour le système ERP.

6 Autres engagements à court terme	2023	2022
	CHF	CHF
Engagements concernant la taxe sur la valeur ajoutée	10'013	-2'796
Engagements salaires	-	18'059
Engagements concernant les assurances sociales	29'646	23'320
Engagements concernant les impôts à la source	4'670	5'697
Total	44'329	44'280

7 Comptes de régularisation passif	2023	2022
	CHF	CHF
Produits constatés d'avance	57'587	87'818
Charges à payer	175'476	75'176
Total	233'063	162'994



Crédit COVID-19

Pour garantir ses liquidités, la Ligue suisse contre le rhumatisme a demandé et obtenu un crédit COVID-19 garanti de CHF 420'000 à 0 %. Le crédit se réduit chaque six mois de CHF 35'000, soit le 31 mars et le 30 septembre. CHF 200'000 ont été engagés et remboursés durant la période considérée. La limite du crédit s'élevait donc encore à 280 000 CHF au 31 décembre 2023.

8 Capital des fonds (fonds affectés à un but précis)

Le fonds SOS a été constitué à partir des dons affectés dans le but de soutenir les rhumatisants en situation difficile.

Le fonds de projets est un fonds mis à la disposition des ligues cantonales ou régionales et des organisations nationales de patients pour des projets innovants. Il est alimenté par les recettes provenant des dons et des legs.

Le fonds pour les organisations de patients est destiné aux petites organisations de patients qui souhaitent se réorganiser et rejoindre une plus grande entité.

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est affectée à un but précis. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle mesure des moyens de l'actuelle période contractuelle devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI. Un fonds a été constitué à partir des revenus excédentaires des sous-traitants. Ce fonds sera utilisé aux fins pour lesquelles il a été créé au cours des prochaines années, conformément aux directives OFAS.

L'organisation des prestations de ces fonds s'appuie sur des règlements de fonds distincts et relève par principe de la compétence du comité. Les modifications des fonds découlent de la détermination de la variation du capital.

9 Subvention publique	2023 CHF	2022 CHF
OFAS	2'773'894	2'618'558
Indemnisation exceptionnelle des organisations faïtières	144'000	-
Indemnité des organisations faïtières	58'250	58'250
Part des organisations membres	-2'238'722	-1'923'532
Affectation fonds art. 74 LAI	-7'512	-159'676
Charges directes	-108'030	-93'498
Part LSR	621'881	500'102
OFSP	680'643	610'300
Part des organisations membres	-430'246	-392'483
Charges directes	-10'948	-6'850
Part LSR	239'449	210'967
Charges directes	118'978	100'348
Total	980'308	811'417



10 Projets et prestations

Au cours de l'exercice, des dépenses ont été engagées pour l'élaboration de la nouvelle stratégie digitale ainsi que pour la poursuite de la mise en œuvre des projets issus de la stratégie nationale des maladies musculosquelettique (2017-2022), tel que le projet KOMPASS. Par ailleurs le travail fourni pour la protection des données ainsi que les dépenses pour le Conseil consultatif des rhumatisants figurent sous ce poste.

Prestation de service & projets	2023							
	Produit	Produit issu des ventes et de prestations	Sponsoring	Contributions à des projets de tiers	Total produit	Charges de personnel	Charges de matériel	Résultat
Subventions publiques	980'308	-	-	-	980'308	72'706	37'756	869'846
Cours	-	48'670	165'000	10'000	223'670	232'039	179'876	-188'245
Magazine	-	271'845	-	-	271'845	84'748	185'566	1'531
Publications	-	3'347	67'700	96'000	167'047	116'012	257'345	-206'309
Moyen auxiliaires	-	933'625	-	32'500	966'125	332'320	638'504	-4'699
Relations publiques	-	4'505	227'500	202'000	434'005	548'684	341'231	-455'910
« La sécurité au quotidien »	-	135'131	-	110'000	245'131	218'202	551'871	-51'295
Projets	-	-	13'000	166'500	179'500	129'228	102'489	-525'863
Autres produit	469'243	-	-	-	469'243	-	398'016	71'228
Collecte de fonds	397'308	-	3'000	91'000	491'308	305'663	53'750	131'895
Collecte nationale	267'689	-	-	-	267'689	37'017	237'410	-6'738
Administration	-	-	-	-	-	80'098	197'264	-277'362
Résultat d'exploitation	2'114'548	1'397'124	476'200	708'000	4'695'872	2'156'716	3'181'078	-641'923

Prestation de service & projets	2022							
	Produit	Produit issu des ventes et de prestations	Sponsoring	Contributions à des projets de tiers	Total produit	Charges de personnel	Charges de matériel	Résultat
Subventions publiques	811'417	-	-	-	811'417	76'830	23'518	711'070
Cours	-	60'579	219'000	18'000	297'579	220'709	196'901	-120'031
Magazine	-	279'212	1'500	5'000	285'712	77'015	185'909	22'789
Publications	-	2'587	51'179	73'000	126'766	124'441	261'609	-259'284
Moyen auxiliaires	-	823'422	10'000	28'300	861'722	391'162	657'321	-186'761
Relations publiques	-	13'305	248'000	236'000	497'305	556'756	251'818	-311'269
« La sécurité au quotidien »	-	125'209	-	10'000	135'209	112'692	72'407	-49'890
Projets & prestation de service	-	-	9'500	156'000	165'500	209'391	114'454	-158'345
Autres produit	454'473	-	-	-	454'473	-	333'005	121'468
Collecte de fonds	370'050	-	38'965	105'000	514'015	313'225	77'065	123'724
Collecte nationale	363'853	-	-	-	363'853	51'610	345'236	-32'993
Administration	-	-	-	-	-	83'104	209'026	-292'130
Résultat d'exploitation	1'999'793	1'304'315	578'144	631'300	4'513'552	2'216'935	2'728'269	-431'651



Autres informations

11 Contrats de location à long terme	2023	2022
	CHF	CHF
Engagements au titre des locations de moins d'un an	186'995	178'980
Engagements au titre des locations de plus d'un an	311'658	477'280
Total	498'653	656'260

12 Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle se situe entre 10 et 50 en 2023 comme en 2022.

13 Dédommagements versés au comité central et transactions avec des personnes et organisations proches

Pour travailler, le comité central se base sur les exigences de la Fondation Zewo. Les membres du comité central travaillent jusqu'à 100 heures par an à titre honorifique (bénévolement). Pour le surcroît d'heures effectuées au-delà de ce cadre, les dédommagements stipulés dans le Règlement « Frais et rétributions pour les membres du comité central de la Ligue suisse contre le rhumatisme » s'appliquent. Pendant l'année sous revue, CHF 37'175 (CHF 41'356 en 2022) ont été versés au total aux sept membres du comité central de la Ligue suisse contre le rhumatisme pour leur travail lié aux préparatifs de séances, à la surveillance de la mise en œuvre de décisions et à la gestion (y compris au président, voir ci-dessous), à l'étude de dossiers, à des séances et représentations, à l'entretien des contacts avec les autorités et les partenaires, ainsi que pour d'autres travaux dans des projets spécifiques. Sur ce montant total, le président a reçu une indemnité de CHF 18'000 (CHF 18'000 l'année dernière) pour son travail au sein du comité, et une autre de CHF 13'175 (CHF 13'356 l'année dernière) pour son travail sur des projets spécifiques, liés notamment aux répercussions de la pandémie de Covid-19 sur les organisations membres et la Ligue suisse contre le rhumatisme ainsi qu'au maintien des prestations pendant cette période difficile. Aucune autre transaction n'a été effectuée avec des personnes proches. Les transactions importantes avec des organisations membres proches, mais juridiquement indépendantes, sont présentées séparément dans les comptes annuels.

14 Publication de la rémunération de la direction

Une seule personne étant responsable de la direction, sa rémunération n'est pas publiée conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 21.

15 Engagements conditionnels

À la date du bilan de l'année de référence et de l'année précédente, il n'existe aucun engagement conditionnel.

16 Événements survenus après la date du bilan

Entre la clôture du bilan et l'adoption des comptes annuels, il n'est survenu aucun événement qui pourrait nuire à la pertinence des comptes annuels et devrait être mentionné dans l'annexe. Les comptes annuels 2023 ont été approuvés par le comité directeur le 27 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués le 3 mai 2024.